

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 05 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIER Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2019.

Membres en exercice: 10 Présents: 8 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

PRÉSENTS : SOULIER Jean-Louis, BOURRIER Mikaël, SAUNIER Sébastien, BISCARAT Denis, ROUQUET Colette, GENEST Nathalie, BLASI Sylvie, CANIN Dominique

ABSENTS: ROBERT Joseph

ABSENTS représentés avec procuration: DELMAS Janine par BOURRIER Mikaël

Mr BOURRIER Mikaël a été nommé secrétaire.

OBJET: Achat terrain captage des Couffours

2019_48

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'achat du terrain cadastré section C N°244 sur lequel se situe le captage des Couffours. Ce terrain ainsi que le terrain cadastré section C N° 243 appartiennent à Mme Béatrice BOUARD.

La Commune s'engage à verser 600 € à Mme Béatrice BOUARD pour l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 3 000 m².

Monsieur CHEVALIER Eric va acquérir la parcelle cadastrée section C N° 243 d'une superficie de 4 917 m².

Il s'engage à accepter une servitude sur cette parcelle au profit de la Commune pour accéder au captage et différents ouvrages situés sur la parcelle acquise par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** d'acquérir à Mme Béatrice BOUARD la parcelle cadastrée section C N° 244 d'une superficie de 3 000 m² au prix de 600 €.

- **DEMANDE** l'inscription d'une servitude au profit de la Commune sur la parcelle cadastrée section C N°243 acquise par M. CHEVALIER Eric. Cette servitude doit permettre aux différents intervenants d'accéder au captage et à tous les ouvrages annexes.

- **INDIQUE** que les frais de notaires seront à la charge de la Commune.

- **CHARGE** Maître BONHOMME-ROMIEU de rédiger l'acte d'achat.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Maire,
Jean-Louis SOULIER.**

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

copie à ARS + DDT/BIEF + CD

le 15/04/2019